

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

N° 50

AMENDEMENT

présenté par
M. Baubry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant :

1° Les effets de la défiscalisation des pensions alimentaires sur le revenu disponible des familles monoparentales et sur leur accès aux prestations sociales ;

2° L'impact de la suppression de la déduction fiscale pour les parents débiteurs sur l'équité entre les contribuables et sur le rendement de l'impôt sur le revenu ;

3° Les conséquences de ces mesures sur la lutte contre la pauvreté des enfants et sur la situation économique des parents isolés ;

4° Les modalités d'amélioration du recouvrement des pensions alimentaires, notamment par l'intermédiation financière obligatoire assurée par les caisses d'allocations familiales ;

5° L'évolution du dispositif d'allocation de soutien familial, en particulier son adéquation au coût réel d'entretien d'un enfant et son articulation avec la réforme proposée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à garantir une évaluation complète et objective de la réforme contenue dans la proposition de loi, qui bouleverse les règles fiscales applicables aux pensions alimentaires et modifie les équilibres entre les parents débiteurs et créanciers. La défiscalisation des pensions alimentaires et la suppression de leur déductibilité constituent un

changement significatif affectant directement le revenu des familles monoparentales, souvent parmi les plus fragiles, mais également le niveau d'imposition des parents débiteurs. Il est nécessaire que le Parlement dispose d'une analyse précise et documentée des effets réels de cette réforme.

Contrairement à La France insoumise, qui avance des réformes fiscales sans jamais en mesurer les conséquences concrètes, le Rassemblement National agit avec sérieux et responsabilité pour protéger les familles sans mettre en péril l'équilibre des comptes publics.